



OPEN
GOVERNMENT
MOROCCO

الدكومة المنفتحة بالمغرب

GOVERNEMENT OUVERT MAROC

Manuel du Comité de Pilotage

2ème Version
Juin 2022

Préambule

Suite à l'adhésion du Maroc au partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP) en avril 2018, et afin d'assurer un partenariat fort et efficace entre le secteur public et la société civile d'une part, et de s'aligner avec les standards et bonnes pratiques internationaux en la matière d'autre part, une instance multipartite a été mise en place pour superviser le chantier du gouvernement ouvert au Maroc.

Il s'agit du comité de pilotage, l'une des trois composantes du système de gouvernance du Gouvernement Ouvert au Maroc, qui inclut aussi le comité d'implémentation et l'espace société civile.

Pour plus de détails sur le système de gouvernance, consulter le lien: <https://www.gouvernement-ouvert.ma/gouvernance.php?lang=fr>.

Article 1: Objectifs du manuel du comité de pilotage

Le présent manuel est destiné aux membres du comité de pilotage, il a comme objectif de fixer les règles, processus et modalités de fonctionnement de ce comité en tenant compte des standards de co-création et de participation de l'OGP.

Ainsi, le manuel vise à clarifier les rôles et responsabilités des membres du comité de pilotage et leur relations avec les autres acteurs du gouvernement ouvert au Maroc, et ce tout au long des différentes étapes du cycle du Plan d'action national du Gouvernement Ouvert (co-création, co-implémentation, co-évaluation).

Ce document, fruit d'un travail participatif de l'ensemble des membres du comité de pilotage, décrit :

- Les principes de gouvernance participative encadrant le fonctionnement et l'action du comité ;
- La composition du comité de pilotage, le processus de sélection de ses membres ainsi que leur système de rotation ;
- Les réunions du comité de pilotage ;
- Les rôles et responsabilités des différents membres du comité représentant le secteur public et la société civile ;
- Les outils et règles de communication du comité de pilotage ;
- Les règles de cessation de l'adhésion des membres de la société civile ;
- Et la procédure de révision du présent manuel.

Article 2: Principes de gouvernance participative

La participation des membres du comité de pilotage dans le chantier du gouvernement ouvert est basée sur les principes suivants:

- **La transparence:** Les différentes actions menées dans le cadre du comité de pilotage et dans sa relation avec les autres acteurs du gouvernement ouvert au Maroc, doivent se faire dans le cadre de la transparence totale. Toutes les informations, activités, décisions, et résultats concernant les travaux du comité et le chantier du gouvernement ouvert au Maroc de manière générale, doivent être publiés sur le portail national du gouvernement ouvert: www.gouvernement-ouvert.ma

- **La collaboration:** Tous les membres du comité collaborent dans un esprit collégial, institutionnalisé et d'une manière participative en vue d'atteindre les objectifs fixés.
- **L'autonomie:** Le comité de pilotage est un organe autonome dans ses décisions. La sélection des représentants de la société civile est basée sur un processus autonome, équitable et transparent.
- **Le respect des divergences:** Le comité fonctionne dans le cadre du respect mutuel entre ses membres et dans l'acceptation des divergences d'opinions et de la diversité idéologique.
- **L'inclusivité :** La participation doit permettre l'intégration de nouveaux participants, de différents groupes d'intérêts (local/national, distribution géographique, niveaux d'expertise, groupes marginalisés ...) en vue de rejoindre la dynamique du GO et contribuer au processus de prise de décision.
- **La résilience :** Le processus de participation doit permettre l'identification des améliorations et établir un modèle d'amélioration continue. Un cycle de suivi, évaluation et amélioration de ce processus est mis en place.

Article 3: Composition du copil

Le Comité de pilotage est composé d'une représentativité mixte et strictement équilibrée entre l'Administration publique et la société civile.

Concernant les membres représentant l'Administration publique, il s'agit des représentants de haut niveau des organismes publics responsables de l'implémentation d'un ou plusieurs engagements du Plan d'action national du gouvernement ouvert.

Concernant les membres représentant la société civile, ils sont sélectionnés par un comité de sélection indépendant et selon un processus transparent et ouvert, mis en place et piloté par la société civile.

Un système de rotation est mis en place pour assurer une représentativité inclusive de la société civile.

Article 4: Processus de sélection des membres

➤ Représentants de l'Administration publique:

Après l'adoption de chaque nouveau plan d'action national du gouvernement ouvert, les organismes publiques responsables de l'implémentation d'un ou plusieurs engagements désignent par un écrit officiel des représentants de haut niveau et leurs suppléants pour les représenter au comité de pilotage.

➤ Représentants de la société civile:

Les représentants de la société civile sont sélectionnés selon un processus de sélection adopté à la suite d'une consultation publique avec toutes les associations membres de l'espace société civile.

Ci-après les détails concernant le comité et la processus de leur sélection:

Comité de sélection:

Le comité de sélection comprend :

- Un représentant de la société civile;
- Un représentant du secteur privé;
- Un représentant de l'université;
- Des représentants d'institutions et d'organismes indépendants ayant des attributions directement liées aux principes du gouvernement ouvert. Le représentant de la société civile au sein du comité sera choisi par un vote des membres de l'espace de la société civile.

Afin de s'assurer du respect de la procédure de sélection, un représentant de l'équipe du gouvernement ouvert au sein du Ministère de la transition numérique et de la réforme de l'administration, et des représentants des organisations internationales compétentes assisteront aux travaux du comité de sélection en tant qu'observateurs.

Critères de sélection:

Expérience du candidat :

- Les expériences de l'association dans les domaines liés au gouvernement ouvert (20 points)
- Les expériences de l'association en matière de mobilisation de la société civile (15 points)
- Les expériences de l'association en matière d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) (5 points)

Plan d'action proposé :

- Actions proposées par le candidat pour contribuer à la mise en œuvre du deuxième plan d'action (20 points)
- Actions proposées par le candidat pour contribuer à l'évaluation du deuxième plan d'action (20 points)
- Actions proposées par le candidat pour contribuer à la cocréation (élaboration participative) du troisième plan d'action (20 points)

NB. :

- *Seuls les dossiers de candidatures complets seront examinés par le comité de sélection;*
- *La diversification en termes de représentation géographique et en matière de domaines d'expertise sera prise en compte en cas d'égalité des points obtenus, ou d'écart inférieur à 10 points.*

Étapes de sélection:

- Appel à candidature pour représenter la société civile au sein du comité de sélection et choix du représentant par vote des membres de l'espace société civile ;
- Constitution du comité de sélection ;
- Publication de toutes les informations relatives à la méthodologie de sélection ;

- Appel à candidature pour représenter la société civile au comité de pilotage via le portail national du gouvernement ouvert ;
- Dépôt en ligne des dossiers de candidature ;
- Examen des dossiers de candidature par le comité de sélection;
- Sélection des nouveaux membres du comité de pilotage et annonce des résultats ;
- Publication de toutes les informations sur le processus de sélection (dossiers de candidature, notes obtenues, ...)

Système de rotation:

Les membres du comité de pilotage sont renouvelés tous les deux ans, parallèlement à l'adoption de chaque nouveau plan d'action national. Ce renouvellement assure un alignement des compétences des membres (administration et société civile) avec les axes des plans d'action nationaux. Il n'est pas possible de cumuler plus de deux mandats consécutifs pour les personnes et les organisations représentant la société civile au sein du comité de pilotage.

Article 5: Réunions du comité de pilotage

Les réunions du comité de pilotage se tiennent au moins une fois chaque semestre.

Les réunions du comité de pilotage sont présidées par Le Secrétaire général du Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration, Point focal national de l'OGP (OGP POC Morocco).

L'ordre du jour et la date de la réunion sont transmis aux membres au minimum 10 jours à l'avance.

Les membres du comité peuvent soumettre d'autres propositions concernant l'ordre du jour et la date de réunion pendant les 3 jours qui suivent la réception de l'avis de réunion.

Les comptes rendus des réunions doivent être élaborés par le secrétariat et partagés avec les membres du comité dans les 3 jours ouvrables qui suivent la réunion.

Les membres du comité disposent d'une période de 2 jours ouvrables pour enrichir les comptes rendus avant leur publication sur le portail national du gouvernement ouvert.

Les décisions au sein du comité sont prises par consensus. Des décisions peuvent être exceptionnellement soumises à un vote à majorité double si tous les efforts déployés pour parvenir à un consensus ont été épuisés.

Des personnes externes au comité peuvent participer aux différentes réunions du comité en cas de besoin.

Les ordres du jour, les comptes rendus et les listes des participants sont publiés sur le portail national du Gouvernement Ouvert.

Article 6: Coordination et Secrétariat

Le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration (MTNRA) assure la coordination et le secrétariat du comité de pilotage. Il veille à:

- l'implémentation et le respect des processus et standards de l'OGP ;
- la coordination des travaux du comité de pilotage et des activités relatives au gouvernement ouvert au Maroc ;
- la coordination des échanges avec les équipes de l'OGP (Support Unit, IRM, Steering Committee....) ;
- la mobilisation des parties prenantes au niveau de l'Administration publique ;
- la mise en place des mécanismes adéquats pour le renforcement de la participation des acteurs non gouvernementaux au chantier du gouvernement ouvert au Maroc ;
- la promotion et la communication sur le gouvernement ouvert ;
- l'appui technique et logistique des parties prenantes (administration et société civile) ;
- la mobilisation des partenaires internationaux pour l'appui des réformes nationales dans le domaine du gouvernement ouvert

Article 7: Rôle et responsabilités communes des membres

- Elaborer et superviser les processus de cocréation, co-implémentation et co-évaluation des plans d'action nationaux du gouvernement ouvert;
- Valider les processus, méthodologies et activités du comité;

- Mobiliser les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales pour adhérer à ce chantier;
- Communiquer et sensibiliser sur le gouvernement ouvert au Maroc;
- Mettre en place des indicateurs nationaux dans le domaine du gouvernement ouvert;
- Participer aux activités d'évaluation du mécanisme d'évaluation indépendant (IRM) de l'OGP
- Veiller à l'amélioration continue des processus et outils de travail;
- Promouvoir les réalisations et bonnes pratiques du Maroc dans le domaine du gouvernement ouvert à l'échelle nationale et internationale.

Article 8: Rôles et responsabilités des membres représentants l'Administration publique

- Veiller à la désignation des personnes adéquates pour représenter officiellement l'organisme public au sein du comité d'implémentation et des groupes thématiques;
- Participer aux activités de co-création;
- Mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en oeuvre des engagements;
- Veiller à la réalisation des engagements selon la planification fixée;
- Identifier les éventuels risques et blocages rencontrés et veiller à leur mitigation;
- Auto-évaluer la mise en œuvre des engagements.

Article 9: Rôles et responsabilités des membres représentants la société civile

- Veiller à l'amélioration continue des processus et outils de participation de la société civile et des acteurs non gouvernementaux dans le chantier du gouvernement ouvert au Maroc;
- Promouvoir l'espace numérique de la société civile relatif au gouvernement ouvert au Maroc ;
- Veiller à la création des groupes thématiques et territoriaux du gouvernement ouvert;
- Participer à l'organisation des activités de co-création et mobiliser les différents acteurs

non gouvernementaux pour y participer;

- Suivre l'implémentation des activités planifiées dans le cadre du plan d'action national;
- Mobiliser les acteurs non gouvernementaux pour participer à la mise en oeuvre des engagement notamment à travers l'adhésion aux groupes thématiques;
- Promouvoir l'implémentation du chantier du gouvernement ouvert au niveau territorial;
- Veiller à l'élaboration et la mise en oeuvre de plan de sensibilisation et de renforcement de capacité de la société civile dans le domaine du gouvernement ouvert;
- Veiller à l'évaluation parallèle de la mise en oeuvre du plan d'action national;
- Évaluer la contribution des représentants de la société civile au comité de pilotage et des acteurs de la société civile de manière générale, dans les différentes phases du plan d'action national.

Article 10: Stratégie et règles de communication du comité de pilotage

- Après l'adoption de chaque nouveau plan d'action, le comité de pilotage élabore une stratégie de communication s'étalant sur la période de mise en œuvre du plan d'action national;
- Chaque action de communication au nom du comité de pilotage doit être validée par le comité
- Veiller à l'utilisation de l'identité visuelle officielle du gouvernement ouvert au Maroc sur les différents supports de communication;
- Le portail national du gouvernement ouvert est le canal officiel de diffusion des informations concernant le gouvernement ouvert au Maroc;
- Un groupe de diffusion de tous les membres du comité de pilotage (email de groupe/ groupe whatsapp) est mis en place pour faciliter les échanges entre les membres du comité de pilotage;
- Les nouveautés sur le gouvernement ouvert au Maroc sont également publiées sur les réseaux du Ministère de la transition numérique et de la réforme de l'administration et peuvent être partagées dans les pages des autres membres du comité. Une page

Facebook dédiée “OpenGovMorocco” pourrait aussi être créée;

- Le Hashtag #OpenGovMorocco est utilisé pour la communication digitale sur le chantier du gouvernement ouvert au Maroc.

Article 11: Financement

- Toutes les activités liées au mandat du comité sont d’ordre bénévole. Le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l’Administration ne prévoit pas de budget pour des remboursements des frais aux membres du comité;
- Le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l’Administration assure l’appui logistique et technique pour la mise en œuvre des activités de communication, de formation, de co-crédation, de co-implémentation et de co-évaluation, validées par le comité.

Article 12: Cessation de l’adhésion des membres de la société civile

L’adhésion des représentants de la société civile au comité de pilotage prend fin lorsque:

- L’organisation du membre est dissoute ;
- L’organisation se retire en envoyant un courrier officiel au secrétariat du comité ;
- Le mandat de l’organisation dans le comité arrive à échéance ;
- L’organisation est absente sans justification à trois réunions du comité de pilotage dans deux années civiles.

Article 13: Révision du manuel

- Des demandes de révision de ce manuel peuvent être présentées par un 1/3 des membres du comité de pilotage, pendant le dernier trimestre de la dernière année de mise en œuvre du PAN;
- La prise de décision est soumise à une majorité double (La moitié des membres de l’administration + la moitié des membres de la société civile) lors de la réunion du comité de pilotage qui suit;
- Les révisions doivent respecter les principes de gouvernance participative mentionnés dans l’article 3 du présent manuel.

Annexe: Processus de validation du manuel

1. Organisation d'un atelier de cocréation avec les représentants de la société civile au comité de pilotage relatif à la mise à jour de la première version du manuel et ce suite au renouvellement des membre du comité de pilotage (24/05/2022)
2. Elaboration du projet du manuel en intégrant les résultats de l'atelier de cocréation (02/06/2022)
3. Partage du projet de manuel avec les représentants de la société civile au comité de pilotage pour avis et enrichissement (06/06/2022)
4. Mise à jour du projet de manuel suite aux retours des représentants de la société civile au comité de pilotage (08/06/2022)
5. Validation du projet de manuel par les représentants de la société civile au comité de pilotage (10/06/2022)
6. Partage du projet de manuel avec les tous les membres du comité de pilotage (administrations et société civile) pour avis et enrichissement (15/06/2022)
7. Integrations des remarques recueillies (23/06/2022)
8. Adoption du manuel du comité de pilotage par tous les membres lors de la réunion du comité du 28/06/2022.